

> Intitulé de l'emploi

**Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière**

> Autres appellations

- Chef du bureau de l'éducation routière

> Définition synthétique

Le délégué au permis de conduire et à la sécurité routière assure la mise en œuvre des orientations liées à la formation et aux examens des permis de conduire. Il intervient aussi dans les domaines de la sécurité routière. Il veille à l'application de la réglementation des permis de conduire et de la sécurité routière au sein de l'administration et au niveau des structures privées.

> Activités principales

- Encadrement et animation de l'activité des examinateurs des permis de conduire et de la sécurité routière
- Veille du bon fonctionnement des centres d'examen des permis de conduire
- Suppléance, si nécessaire, aux missions dévolues aux examinateurs du permis de conduire et de la sécurité routière
- Conseil et contrôle administratif et pédagogique des établissements d'enseignement à la conduite et des moniteurs
- Médiation, arbitrage des conflits entre candidats et établissements d'enseignement
- Collaboration à la refonte des textes sur les épreuves théoriques et/ou pratiques du permis de conduire et du Code de la route pour l'éducation et la sécurité routière
- Aide à la conception et à la coordination des actions de communication, d'information et d'animation sur les grands facteurs de l'insécurité routière (alcool, vitesse, respect des règles de bonne conduite, etc.)

> Compétences requises

**Savoir :**

- Notions de mécanique automobile
- Droit administratif et droit pénal

**Savoir-faire :**

- Appliquer la procédure d'évaluation des candidats à l'épreuve théorique générale du Code de la route et celle de la pratique du permis de conduire
- Élaborer des documents administratifs de suivi et d'évaluation
- Planifier, piloter et suivre l'activité des examinateurs au permis de conduire et à la sécurité routière
- Participer à la conception des actions liées à la prévention et à la sécurité routière
- Animer des réunions
- Maîtriser les outils et applications informatiques
- Identifier et réguler des conflits et proposer des médiations

**Comportements professionnels :**

- Maîtrise de soi
- Sens du management et du leadership
- Discrétion et confidentialité
- Rigueur, ponctualité et disponibilité

> Conditions particulières d'exercice

- Horaires atypiques
- Travail en bureau et déplacements sur l'ensemble du Territoire
- Relation permanente avec les professionnels de l'enseignement à la conduite
- Attention soutenue et constante lors des examens

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Développement des projets de modernisation des examens des permis de conduire et du Code de la route
- Évolution de la réglementation locale

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Développement des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction

> Proximité avec d'autres emplois

- Examineur des permis de conduire et de la sécurité routière
- Animateur de stratégie de sécurité routière